

AG ACIL du 10 octobre 2007

AG extraordinaire

Comité

Michel Pahud (MP), président, Marie Widmer (MW), Jérôme David (JD), Gaspard Turin (GT), Hugues Poltier (HP)

Membre présents

Olivier Longchamp (histoire), Carole Villiger (histoire), Christophe Farquet (histoire), Astrid Ruffa (français), Filippo Zanghi (français), Maryline Cettou (français), Ludovic Gay-des-Combes (histoire ancienne), Brigitte Maire (latin), Martine Hennard (anglais), Alberto Roncaccia (italien), Thomas Breymann (allemand + EFLE), Laura Lazzari (italien), Bernard Andenmatten (histoire), Gabriele Bucchi (italien), Isaac Pante (linguistique, IMM), Sarah Ljubibratic (Histoire et science des religions)

Membres excusés

Cyrille François (français), Matteo Pedroni (italien), Boris Vejdovsky (anglais)

1. Adoption de l'ordre du jour
ok
2. Adoption du PV de l'AG du 7 mai 2007
ok si ce n'est une petite modification sur le rattachement d'Isaac Pante et Aris Xanthos aux sections de linguistique ET d'IMM.
3. Le président communique
 - a. Sur la fête au Zélig du 5 juin. Succès mitigé, mais participation aux séances du comité de Gaspard Turin.
 - b. Site internet, opérationnel depuis le 14 juin, est mis à jour régulièrement
 - c. Réélection de Boris Vejdovsky au CU (Conseil de l'Université)
 - d. Election de A. Roncaccia (AR) et Martine Hennard (MH) au décanat, vice-doyens. AR se présente, soulignant le caractère positif pour le CI de cette élection. Souligne le caractère collégial de la collaboration dans le décanat. MH voit cette intégration comme une marque d'ouverture et de confiance. Elle invite à ce qu'on la contacte sans hésiter : est à disposition de l'ACIL.
 - e. De nombreuses places pour des commissions à pourvoir pour le CI. La procédure habituelle sera suivie.
 - f. AG Acidul
 - g. On tente de nouer des contacts plus étroits avec les sections. MW présente ses démarches. Elle présente les contacts acceptés. Questions : comment fonctionne leur section (organisation, réunions régulières, etc.) – prolonge la remarque de la doyenne de donner plus de poids aux sections.
 - h. Cover : ACIL a eu beaucoup de problèmes à organiser cette participation du CI en raison d'un appel du décanat au CI supérieur (MER et MA). Nous avons alors dû intervenir sans être clairement informés du nombre de membres du CI

qui pourraient y siéger. Le décanat faisait de la rétention. Demande a été faite que l'ACIL ait au moins un membre au sein de cette commission. Les CI membres sont : AR, Olivier Knechniak, Dolorès Phillipps-Lopez, HP.

Un débat est engagé sur ce thème

MP : est-ce une commission stratégique ? et si oui en quoi ? AR modère cette affirmation. Par ailleurs les résultats vont rester confidentiels. Reste qu'il se méfie puisque le document va être adressé à la Direction.

MH déplore le manque de participation à la séance d'information mise sur pied par J. Lanarès.

JD commente sa participation à la commission COVER : participe du mouvement de fixation des critères de jugement des performances d'une Faculté. Pour l'instant, la règle, une autoévaluation guidée par le questionnaire préparé par la Commission Cover. Décrit la procédure. Avec l'intervention d'experts extérieurs qui vont évaluer l'évaluation. Importance du choix des experts, de la place qu'on leur accorde. Enfin rapport définitif. Confidentiel au sens où il ne va pas sortir de l'Université. Stratégique au sens où il donne les lignes de développement de l'Université. Entrera en ligne de compte lors de prises de décision, d'allocation de ressources.

Q. Que veut dire concrètement « confidentiel » ? On devrait demander que ce rapport soit public, au moins au niveau de l'Université.

Isaac : il y a des choses à changer : auto-évaluation, exigence formelle pour obtenir de l'argent. Pas forcément une théorie du complot. Saisir cette possibilité comme outil d'amélioration de l'état des choses. Souligne la marge de manœuvre de la Commission d'auto-évaluation.

MP critique surtout le mode de mise sur pied de la commission.

4. Sessions d'examen : leur nombre/année ; sort en particulier de celle d'automne.

Rappel de quelques faits par MP :

- la demande de l'ACIL de supprimer la session d'automne lors de l'AG du 7 mai 2007.
- Débat à Fréquence Banane de juin 2007 : constat du conflit CI-étudiants. Discuter. Création d'une commission temporaire paritaire sur ce point. Décanat très réticent. Selon info, la Direction serait en train de préparer une directive pour l'ensemble de l'Uni. L'idée était de présenter une prise de position de la Fac des Lettres. Raconte les péripéties de la recherche d'un accord. MP Souligne le poids du PAT dans l'échec de l'établissement d'un accord.
- Il Présente les termes de l'accord auquel on est parvenu, en fin de compte.

Q. : *mettre au vote cet accord ?* Auparavant, cependant, il faut savoir :

- le décanat refuse le vote de cet accord, au motif que la suppression de la semaine intercalaire de juin n'est pas de son ressort, mais de la direction.
- Et : les étudiants ont appris qu'une directive est en préparation à la Direction allant dans le sens des intérêts étudiants. Ce qui signifie que les étudiants vont vraisemblablement soutenir avec peu d'enthousiasme cet accord, voire s'en retirer.

Veut-on défendre cette solution ? ou entrer en opposition ?

Après un bref débat, l'AG vote sur l'adoption du texte : 9 oui, 5 non, 3 abstentions

Le vote sera transmis au décanat.

5. Application du règlement assistants en lien avec le changement de calendrier universitaire : passage du début de l'année universitaire de septembre à août ; et avec le passage à taux minimum de 60%

MP informe. Ce nouveau règlement est en vigueur. Avons eu des questions de nos membres. Du fait du changement de calendrier, les contrats sont de 11 mois cette année. La Direction a promis que ce mois perdu pour les assistants pourrait être récupéré à la fin du mandat, à la condition que ce mois supplémentaire permette de terminer la thèse. Selon discussion avec vice-doyen, l'application sera souple.

Q. sur le taux minimal de 60%. Soulève des problèmes (ex.2 assistants à 50% : plus possible !). Pour l'immédiat, la plupart des situations sont réglées au moyen de reliquats. Mais cela est provisoire a insisté le décanat et ne pourra être prolongé une fois les situations transitoires résolues.

L'idée d'un partage d'un assistant entre deux sections pose de sérieux problèmes d'organisation.

6. Cahier des charges des assistants

Négociation d'un CC pour l'ensemble de l'Unil. MP Présente le rapport du GT sur ce thème pour la fac lettres.

Le modèle accepté par la Direction est celui de HEC

Notre groupe de travail a pu faire des recommandations (doct distribué) au décanat et ces propositions ont été par acceptées par celui-ci

- En particulier pour ce qui est du décompte en % d'une participation à l'enseignement par un Assistants Lettres Unil : un enseignement annuel de 2h = 40% d'un plein temps
- Obtenu que le taux ne baisse pas au cours des années pour éviter une concurrence au détriment des MA, MER

Le débat s'engage sur le document:

S. Ljubibratic commente le document explicatif du CC et s'inquiète du point 5. IV. (point permettant de baser le travail de l'assistant sur des activités administratives). Selon elle, il est impératif que l'assistant ait la possibilité de ne pas travailler uniquement dans ce domaine. Même si certains membres de l'assemblée considèrent les tâches administratives comme avantageuses par rapport à d'autres, la proposition suivante est adoptée : **le CdC ne peut être uniquement constitué par les rubriques II. (travaux de recherche personnels) et IV. (autres activités).**

7. Commissions permanentes

A. Roncaccia, qui a démissionné de son poste à la **commission de planification académique**, prend la parole afin d'en préciser la nature. Il s'agit d'y réfléchir sur l'avenir des postes professoraux. Selon lui, la place est assez stratégique. Seul un membre du CI supérieur peut la briguer ; J. David étant le seul à manifester son intérêt, il est élu par acclamation générale.

Concernant la **commission pour la formation des enseignants en langues et cultures**, il faut désigner un membre qui travaille en section d'histoire. Cédric Humair s'était proposé ; sa candidature est acceptée par l'assemblée.

Sarah Ljubibratic, à qui le décanat a aussi proposé de siéger dans cette commission comme membre de la FTSR, est élue par acclamation.

8. Commission des plans d'études et groupe de réflexion

L'ACIL observe que le décanat donne une grande latitude à O. Bianchi en ce qui concerne la modification des plans d'études, modifications soumises à la commission ad hoc. JD résume pour l'assemblée la création par O. Bianchi (OB) d'un « **groupe de réflexion** » visant à tirer un bilan intermédiaire des changements occasionnés par le règlement de Bologne, groupe dont le rapport sera également présenté à la commission des plans d'études. Ces réflexions seront centrées sur les intérêts des étudiants et il est regrettable qu'aucun membre du CI n'y figure, alors même que vont s'y discuter des questions (et peut-être s'y prendre des décisions) dans lesquelles le CI aurait à défendre sa position.

HP, qui avait été approché par OB pour participer à ce groupe de travail, a refusé, car sa participation n'y était pas requise pour des questions de représentativité des corps mais selon un état d'esprit de « bonne volonté », plutôt obscur. MP fait remarquer qu'OB n'a pas consulté toutes les sections afin d'y récolter ces « bonnes volontés », ce qui rend encore plus discutable le statut de ce groupe de travail. MP et JD annoncent qu'il serait judicieux de réagir à celui-ci en travaillant parallèlement à un résumé synthétique des effets de Bologne sur le CI.

B. Andenmatten précise qu'il ne sert à rien de s'opposer simplement au travail de ce groupe, mais qu'il est par contre essentiel que l'avis de l'ACIL soit transmis aux membres du CI, en particulier ceux de ses membres qui participent à la commission des plans d'études (en l'occurrence, B. Maire et M. Caraion).

Il est décidé que le comité enverra un message à ses membres pour leur annoncer l'existence de ce groupe de réflexion et, si besoin est, mettra à son tour sur pied un groupe de travail pour évaluer les conséquences de Bologne pour le corps intermédiaire.

MP clôt la réunion en rappelant la réunion ACIDUL du 25 octobre 2007.